



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Jeu**di 30 Mars 2017

OBJET: Partenariat avec l'OSATOUCR pour l'organisation de la manifestation Tombolo An Fèt « Tradition »

Président Monsieur Louis BOUTRIN
Secrétaire de séance..... Madame Nadiège LITRE

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 Mars, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30, à l'hôtel de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 Mars 2017
2. Candidature du PNM au Conseil de Développement de CAP NORD Martinique

Finances

3. Examen et vote du Budget Primitif de l'exercice 2017 (Principal et Annexe de Formation)

Ressources Humaines

4. Régime Indemnitaire
5. Convention d'adhésion « Médecine Préventive »
6. Taux d'avancement de grade
7. Création d'un poste
8. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 26
Pouvoirs : 8
Absents, excusés : 19

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, L. ADENET, C. MENCE & MMES C. BAURAS, M. PLANTIN, K. BERNABE
Communes : -Membres titulaires : Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), Mme N. LAGIER (François), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITRE (Gros-Morne), Mme V. MATIME (Marigot), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), M. J. ESPARTERO (Saint-Pierre), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

-Membres suppléants : M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote), représente M. J. FELICIE, M. J. DERIC (Sainte-Anne) représente M. A. THEODOSE

Communautés de communes – Membres titulaires: MM. N. MONSTIN (CAP NORD), J. LERIGAB (CACEM).

Ont donné procuration :

CTM : Mme M-L. LESDEMA à M. D. LOUIS-REGIS - M. G. COUTURIER à Mme N. LITRE - M. B. BIROTA à Mme M. PLANTIN

Communes : Mme. S. SIMBA (Diamant) à Mme J. DULAC – Mme F. EDWIGES (Ducos) à M. R. RENE-CORAIL – M. C. DACHIR (Marin) à M. E. CHEMIN – M. J-G. GABRIEL (Prêcheur) à M. G. CANTINOL – Mme J. DIALLO (Saint-Esprit) à M. J. LERIGAB

Etaient absents :

CTM : Mme MF. TOUL, M. F. LORDINOT, Mme J. DULYS-PETIT, M. D. ZOBDA, M. F. CATHERINE

Communes : Membres titulaires : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme M-A. REGINA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), M.T. MARECHAL (Case-Pilote), Mme S. BOURGEOIS (Fonds Saint Denis), M. P. HONORE (FdeF), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. M. MARTHELY (Robert), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. C. PALIN (Trinité).

Communautés de communes : M. J. PANCRATE (CAESM).

Excusés : Mme P. SIMONIN (Sainte-Marie)

Invité : M. G-A. MORAVIE, Trésorier du Syndicat Mixte du PNM

Assistaient à la réunion :

M. R. BRITHMER, DGS du PNM et ses collaborateurs



- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du Parc naturel régional de la Martinique,
Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
Vu l'extrait de délibération n°17-14 portant examen et vote du Budget Primitif de l'exercice 2017,

Considérant le courrier de l'Office du Tourisme et de la Culture de Sainte-Marie en date du 30 Mars 2017 sollicitant un partenariat au SM/PNM relatif à l'organisation de la manifestation intitulée Tombolo an fet « Tradition » prévue le dimanche 30 Avril 2017, pour la prise en charge des activités ci-après :

- Course de mulets,
- Balade en poneys,
- Balade en calèche,
- Démonstration de mulets bâtés,
- Mise à disposition d'une exposition en relation avec le thème.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

Le Comité Syndical,

Article 1

Adopte à l'unanimité la demande de partenariat de l'OSATOURC relatif à l'organisation de la manifestation intitulée Tombolo an fet « Tradition » du 30 Avril 2017, pour la prise en charge des activités ci-dessous dans la mesure du possible.

Article 2

Donne mandat au Président du SM/PNM de signer une convention de partenariat avec OSATOURC pour l'application de la présente délibération.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et le Trésorier Municipal de Fort de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du SM/PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 30 mars 2017

Le Président,

Louis BOUTRIN

